



RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES

IX^e RÉUNION ANNUELLE
Mar del Plata, Argentine
16 novembre 2010

Proposition de thème pour la période 2010-2011 :
« AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES »

Présentée par madame Monique Richard,
députée de l'Assemblée nationale du Québec

A. Proposition de thème

Aujourd'hui, il est de plus en plus reconnu que l'autonomisation économique des femmes est une condition nécessaire à la croissance économique et au développement durable¹. Cependant, la précarité économique des femmes et les inégalités économiques entre les hommes et les femmes persistent : dans le monde, la majorité des personnes vivant en situation de pauvreté sont des femmes; elles sont généralement moins bien rémunérées que leurs homologues masculins; c'est sur elles que continue de peser de façon disproportionnée la responsabilité du travail non rémunéré; elles risquent plus souvent que les hommes d'avoir un emploi mal rémunéré, précaire, au statut inférieur, avec peu ou pas de protection sociale ni de droits fondamentaux; et elles ont beaucoup moins accès aux postes de responsabilité².

Pourtant, la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes a été identifiée non seulement comme le troisième Objectif du millénaire pour le développement, mais aussi comme un moyen de réaliser l'ensemble des Objectifs du millénaire. Trois axes d'intervention ont été privilégiés par les États membres des Nations

¹ COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME - NATIONS UNIES, *Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale*, [En ligne] <http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing15/outcomes/crp/crp8f.pdf>, page consultée le 4 novembre 2010.

² ONU-FEMMES, *Faits et chiffres*, [En ligne] <http://www.unwomen.org/fr/facts-figures/>, page consultée le 4 novembre 2010.

Unies pour encourager cette autonomisation: l'éducation, l'emploi et la participation politique. En ce qui a trait spécifiquement à l'autonomisation économique des femmes, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a de son côté identifié trois axes d'action prioritaires:

- Les opportunités économiques : accroître l'employabilité et l'entrepreneuriat, promouvoir les emplois décents et faciliter l'accès au crédit;
- Le statut légal et les droits des femmes : droits de propriété, droits de succession et d'héritage, droits du travail, etc.;
- La participation et l'inclusion aux processus de prise de décision économiques par le développement de mécanismes qui encouragent la présence des femmes dans les instances décisionnelles.³

L'autonomisation économique des femmes sera abordée pour la première fois par le Réseau des femmes parlementaires des Amériques dans le cadre de sa IX^e Réunion annuelle. Il s'agit d'un sujet extrêmement complexe et important qui gagnerait à être étudié en profondeur et qui interpelle le Réseau de par sa relation étroite avec l'action des femmes parlementaires. En effet, non seulement la réalisation effective de l'autonomisation économique des femmes demande l'implantation des mécanismes gouvernementaux et législatifs, mais aussi les pistes d'action qui ressortiront des débats autour de ce thème permettront aux femmes parlementaires d'apporter des améliorations concrètes à la qualité de vie de leurs concitoyennes.

Bien que l'autonomisation économique des femmes ne se limite pas à l'accès égalitaire à l'emploi et à la rémunération, l'étude de cette dimension permettrait au Réseau de travailler de manière conjointe avec d'autres instances de la COPA et de participer à la réflexion et à la prise de position sur ce thème extrêmement important pour l'avenir des femmes des Amériques. Il s'agit d'une excellente opportunité pour positionner les enjeux de genre au cœur des débats de la COPA et ainsi travailler à la concrétisation de l'un des objectifs du Réseau, à savoir « veiller à ce que les parlementaires, hommes et femmes, prennent en considération les droits et les demandes des femmes dans la perspective du respect des droits de la personne et d'une meilleure répartition de la richesse ». Par ailleurs, la réduction des écarts salariaux est un des thèmes du plan proposé par l'Assemblée nationale du Québec dans le cadre de son mandat (2010-2012) à la présidence de la COPA.

³ UNPD, *Innovative Approaches to Promoting Women's Economic Empowerment*, [En ligne] http://content.undp.org/go/cms-service/stream/asset/?asset_id=2524504, page consultée le 4 novembre 2010.

B. Proposition de plan de travail

Quatre actions sont suggérées pour étudier le thème proposé :

1. Élaborer un ou plusieurs rapports permettant d'aborder les différents aspects de l'autonomisation économique des femmes.

Responsable : une ou plusieurs femmes parlementaires membres du Réseau

2. Organiser des séminaires, des conférences et des ateliers sur le sujet.

Responsables : présidente et membres du Comité exécutif du Réseau

3. Produire un outil de référence sur la thématique.

Responsable : Secrétariat du Réseau

4. Prendre position officiellement dans le cadre de la X^e Réunion annuelle du Réseau.

Responsables : femmes parlementaires membres du Réseau

Il va sans dire que cette liste est appelée à être complétée et que la contribution de toutes les membres du Comité exécutif et des autres parlementaires intéressées sera nécessaire pour la réalisation de ces travaux.